

Balaruc-les-Bains

Aux racines du développement thermal et touristique



Photo Promenade des Bains – env. 1970 –
Source : Archives municipales

En 1963, le Languedoc-Roussillon avait tout pour plaire aux touristes :

- ses 220 km de rivages depuis la petite Camargue jusqu'à la côte catalane ;
- un réseau exceptionnel de 40 000 hectares de lagunes et de réserve naturelle ;
- 1 200 espèces animales et 500 végétales.
- Et ses 61 communes soumises à ladite Loi Littoral dont 20 stations balnéaires et 70 ports de plaisance : Port Camargue, la Grande-Motte, le Cap d'Agde, Gruissan, Port-Leucate, Port-Barcarès, Saint-Cyprien...

Il y a plus de 60 ans, naissait ainsi la « Mission Racine » qui enfanta ces géants du tourisme, dont le but était foncièrement économique. C'est dans ce cadre que la création de stations touristiques nouvelles sur le littoral accompagne le développement des stations existantes.

Pour l'unité touristique du Bassin de Thau, André Gomis (1926-1971) est chargé de l'aménagement de la presqu'île autour de Balaruc-les-Bains.

« Mission Racine » : vers une modification profonde de l'urbanisme et de l'architecture balarucois

La « Mission Racine » prend en charge les grands travaux d'équipement à l'échelle de la région, qui impactent également la commune de Balaruc-les-Bains :

- Démoustication au travers de l'assainissement du Port Suttel (drainage et curage de deux roselières et deux roubines)
- Aménagement d'un port de plaisance
- Création de voies-express (RD 600 et élargissement de la RD 2)
- Reboisement du littoral (Pech d'Ay, Saint-Gobain, Massif de la Gardiole)
- Aménagement de l'étang pour l'activité nautique (Touring Club et école de voile)

D'autres projets ont été abandonnés. C'est le cas de la création d'une voie-express traversant la pointe sud-ouest de la presqu'île.

Balaruc-les-Bains participe pleinement au choix d'un tourisme de masse, en particulier d'un tourisme populaire, par le développement :

- des villages de vacances (VVF, Lo Solehau),
- des campings (Pech d'Ay),
- ainsi que de nouveaux équipements de loisirs adaptés (terrains de sport, plages, piscine pour enfants, casino...).

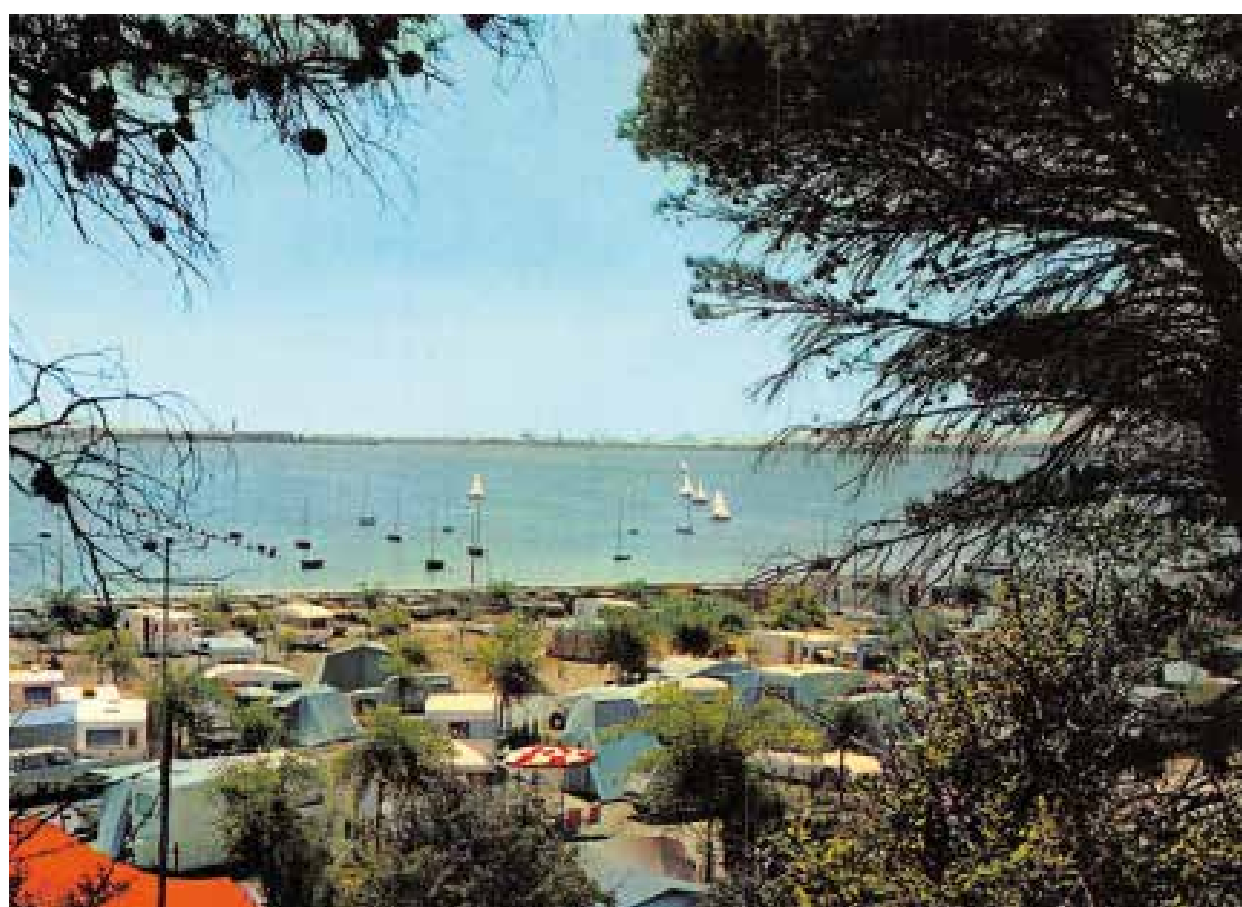


Photo Camping Pech d'Ay – env. 1970
Source : Delcampé.net



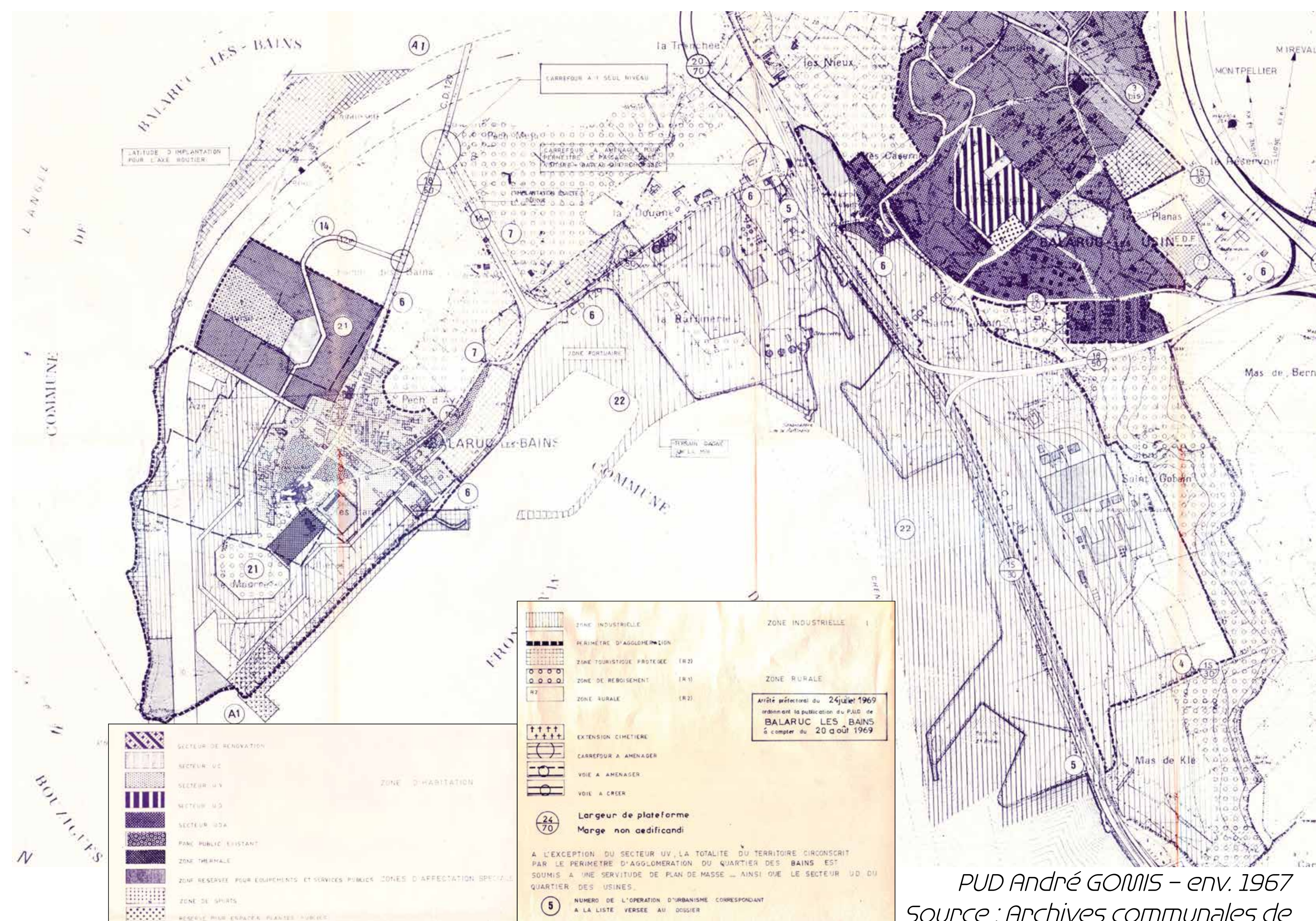
Photo Plage de Balaruc – env. 1970
Source : Delcampé.net



Photo Vue générale de Balaruc – env. 1975 –
Source : Autrefois Balaruc-les-Bains (Facebook publication du 15/03/2024)

A l'instar des autres stations, les objectifs de la « Mission Racine » vont se concrétiser via deux outils opérationnels :

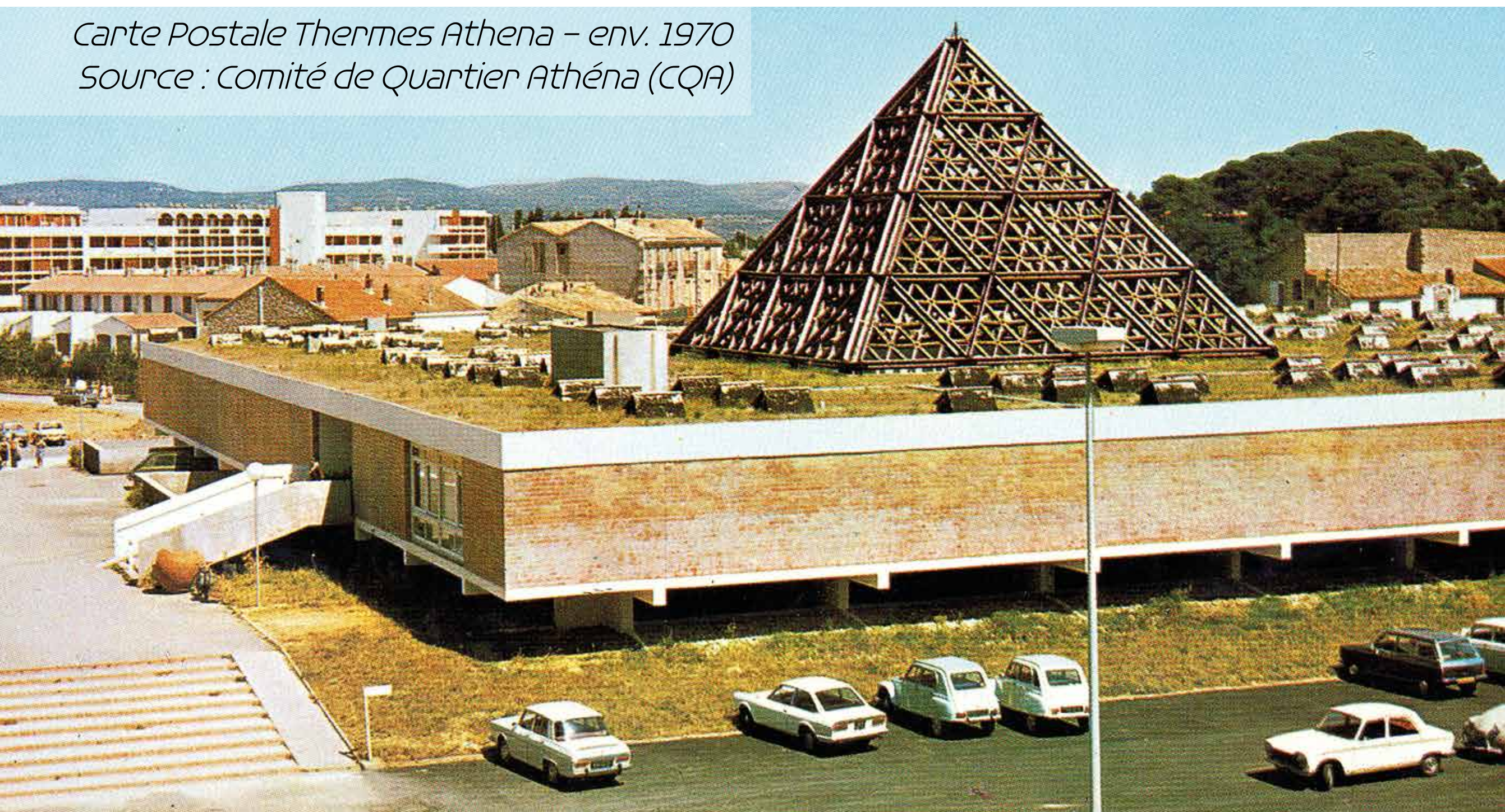
- Un PUD (Plan d'Urbanisme Directeur), élaboré par André Gomis, architecte en chef nommé par l'Etat dès juillet 1964.



PUD André GOMIS – env. 1967
Source : Archives communales de Balaruc-les-Bains

- La création d'une société d'économie mixte (Société d'Economie Mixte d'Aménagement de Balaruc-les-Bains - SEMABAL) pour mettre en œuvre les opérations d'aménagement prévues par le PDU (Plan d'urbanisme d'intérêt régional du littoral Languedoc Roussillon élaboré par la « Mission Racine ») et approuvé par décret le 26 mars 1964.

Carte Postale Thermes Athena – env. 1970
Source : Comité de Quartier Athéna (CQA)



Une station thermale en développement

La SEMABAL entreprend la construction d'un nouvel établissement thermal (Thermes Athéna), inauguré en 1969 et permettant de soigner 3.700 curistes par an.

En parallèle, elle lance une longue campagne d'acquisition foncière permettant la création de 5 772 lits sur 35 hectares, soit une augmentation de la capacité d'accueil de près de 600%. Sur la presqu'île marécageuse, les travaux de terrassement sont pharaoniques. Ils se déploient tant sur terre que sur l'étang (épis, pontons, plages...).

35
HECTARES AMÉNAGÉS



5 772
LITS TOURISTIQUES CRÉÉS





Photo Vue aérienne BLB / 1971 -
Source : Laurent Gréboval

Des espaces publics généreux, végétalisés et propices à la circulation piétonne

Le plan d'aménagement vient rendre perméables les différentes strates public-privé et irriguent les constructions d'espaces dédiés au public, qui sont autant de liens entre les différents bâtiments et l'environnement de la nouvelle station :

Au niveau de la circulation piétonnière, les volumes construits devront permettre le libre accès en direction de la promenade et des plages au bord de l'étang de Thau. Les constructions ne pourront avoir plus de 40 mètres sans passage traversant. Les cheminements piétons et les espaces verts, publics et privés, devront être ouverts au public, entretenus et éclairés jour et nuit. *

Les espaces verts sont alors très présents autour des bâtiments.



Photo Parc Charles-de-Gaulle - 1973 - Source : Archives municipales Balaruc-les-Bains / Crédit C. O'Sughrue

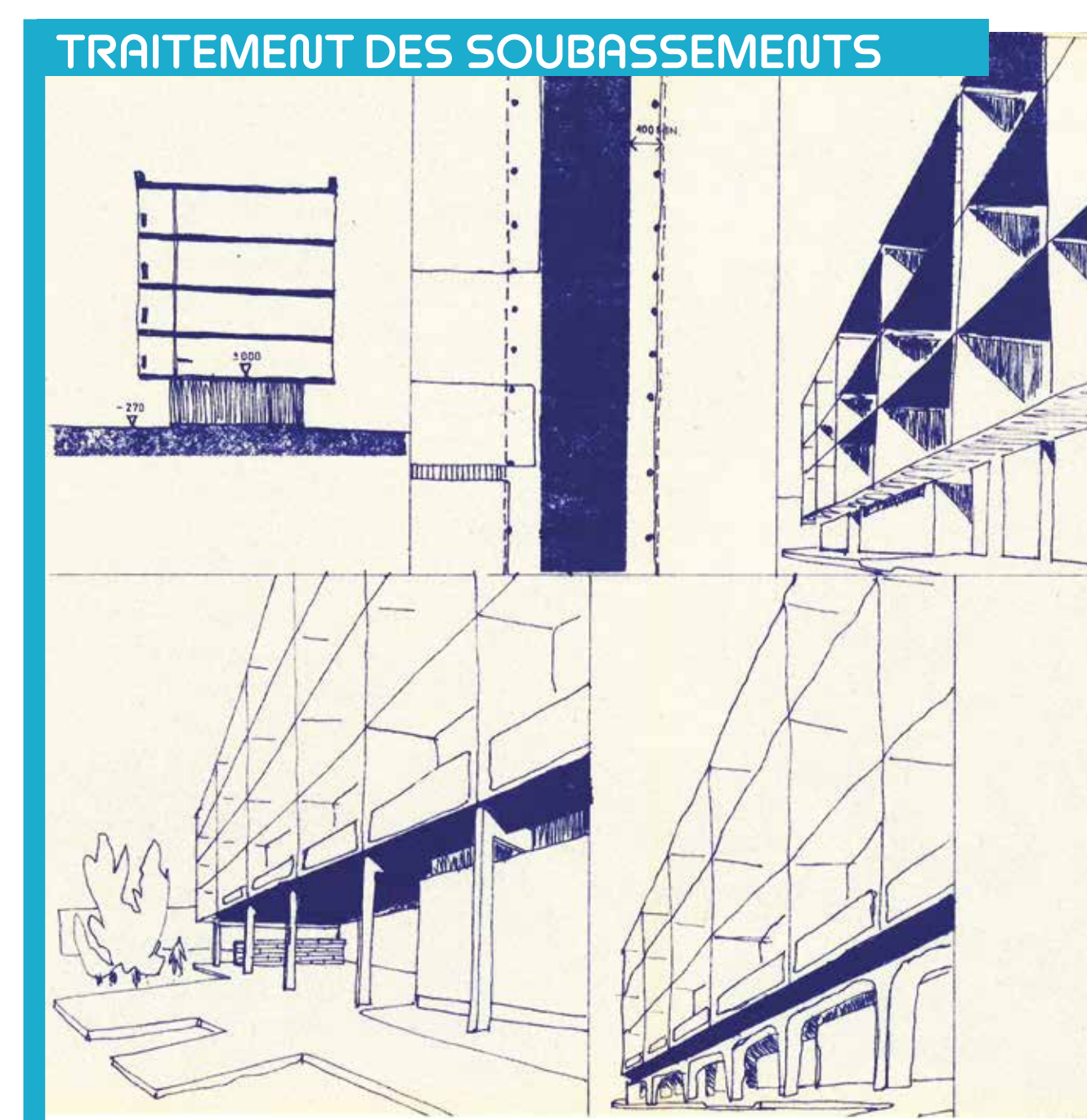
Le parti pris de l'architecte consiste à lier le village au nouveau plan de masse par un parc thermal, le parc existant et un nouveau parc au sud-ouest (...), au milieu duquel se trouve les thermes et l'hôtel» (prévu à l'emplacement de la résidence des Bains).

Le nouveau parc est entouré d'une couronne de collectifs. C'est l'aspect ville d'eau du projet. *

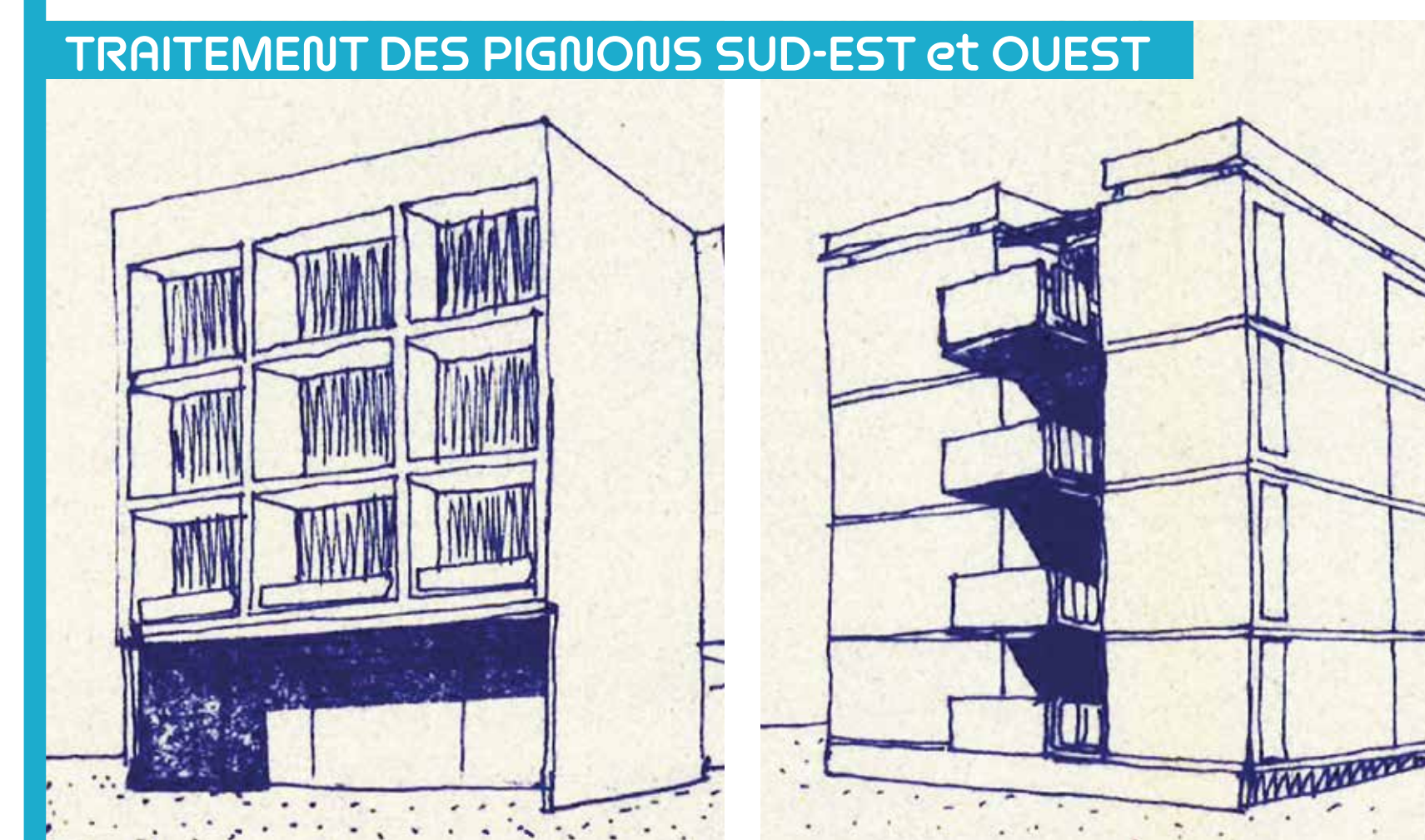
(*) : Extraits de la notice de la demande d'autorisation de lotissement, par André Gomis.

Un traitement architectural et une colorimétrie, autres liens d'ensemble

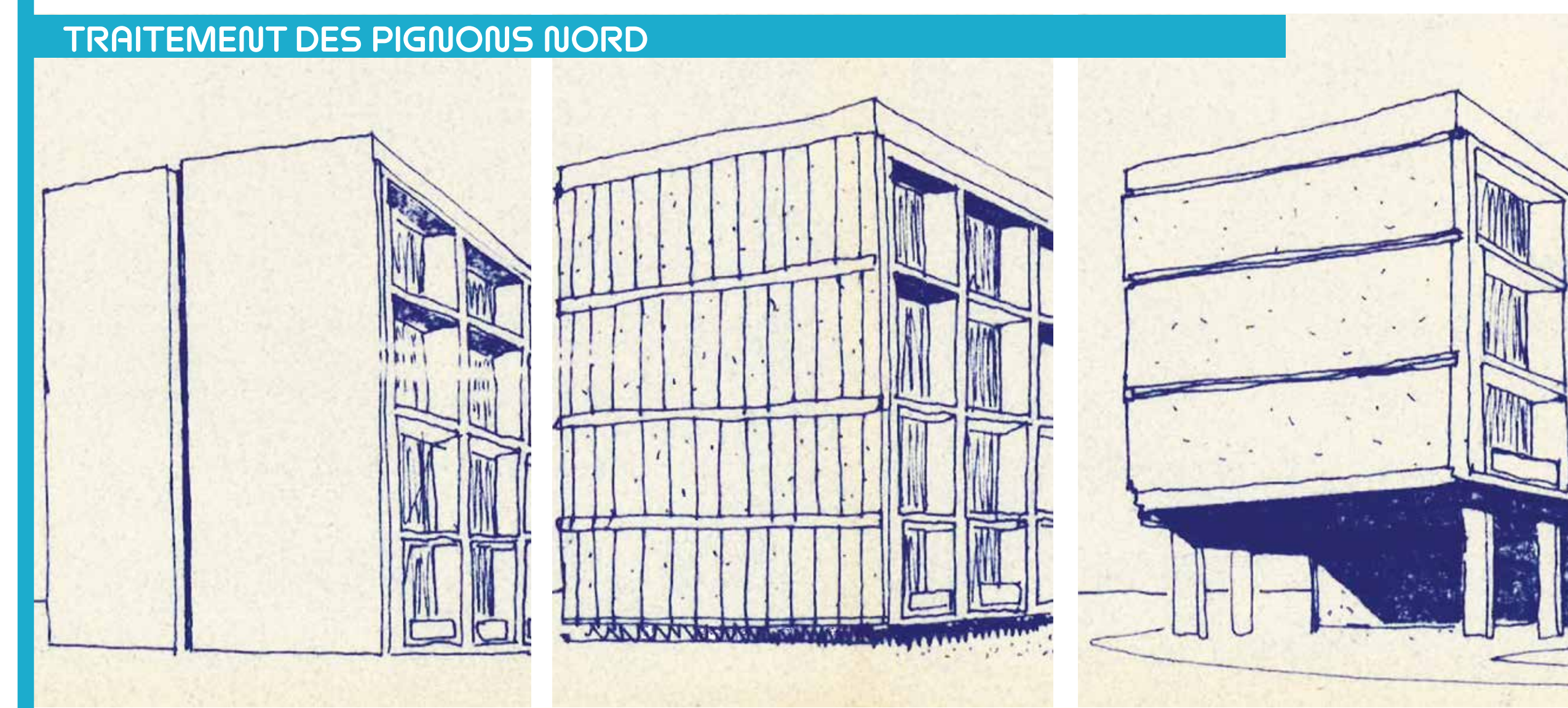
Le développement de cette strate public-privé va également trouver son écho dans le traitement architectural des bâtiments par les soubassements, les loggias et autres espaces extérieurs privatifs.



TRAITEMENT DES SOUBASSEMENTS



TRAITEMENT DES PIGNONS SUD-EST et OUEST



ASPECT DES BATIMENTS

Considérés comme une architecture de vacances, les bâtiments devront être traités en harmonie avec l'ensemble de la zone en dominante blanc ou ocre. Cependant, des tâches de couleurs vives pourront caractériser chaque lot. Les souches de cheminées, cages d'ascenseurs ou d'escaliers devront être traitées dans les mêmes prestations que les façades ainsi que les murs pignons.

Extraits des Cahiers de servitudes et de prescriptions architecturales du dossier de lotissement de l'aménagement de la presqu'île de Balaruc

Par l'usage de la couleur, l'architecte va créer une harmonie d'ensemble entre les bâtiments, qualité qu'il va lui-même appliquer en tant qu'architecte du VVF (labellisé Architecture Contemporaine Remarquable en 2019).

Photo VVF - env. 1970 -
Source : Archives Bechmann/
Cité de l'Architecture et du Patrimoine



La coloration naturelle du site sera préservée par l'utilisation de la pierre, de briques, de tuiles du pays, de la végétation. Dans les couleurs on retrouvera l'ocre et le beige, les roses et gris chauds, les tons de terre cuite déjà présents dans le village ou compatibles avec l'atmosphère qui s'en dégage. Le blanc et l'usage du bois sont conseillés en les mariant avec l'une des couleurs précédentes. De toute manière, on évitera les couleurs absentes du paysage telles que l'or, le violet, le vermillon, le jaune citron, etc... A proximité de l'étang de Thau les bleus, les verts, les gris verts permettront de réaliser un accrochage entre la végétation et les couleurs souvent violentes de l'eau. Ici aussi, les dominantes blanches seront bienvenues. *

(*) : Extrait du rapport justificatif du PUD. 01/1967

Seule exception à cette règle, l'immeuble « Lou Biau », va néanmoins placer lui aussi la couleur au centre de son projet architectural, lauréat d'un concours international d'architectes sur le thème « Bâtir en couleurs - Vivre en couleurs » en 1973.



Carte Postale Parc Charles-de-Gaulle - env. 1970 - Source : Delcampé.net